

Loi Énergie-Climat Article 29

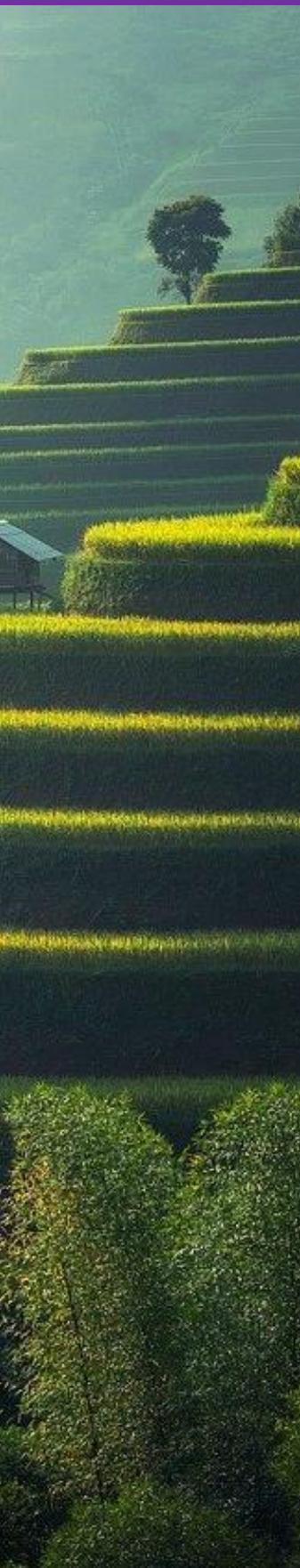
Rapport Société de Gestion du Portefeuille Ossiam



Démarche générale de l'entité	1
Moyens internes déployés par l'entité	6
Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	10
Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	11
Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs	17
Référence aux standards internationaux	24



Démarche générale de l'entité



Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

La démarche générale d'Ossiam sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est axée sur trois piliers :

Transparence :

La philosophie d'investissement d'Ossiam repose sur des critères transparents, vérifiables et disponibles publiquement sur son site internet. Chaque politique d'investissement détaillant les objectifs poursuivis par Ossiam dans chacun de ses produits d'investissement ainsi que les standards et les processus mis en œuvre afin de les atteindre est disponible sur le site internet de la société.

Mesurabilité :

Ossiam investit dans des actifs financiers pour le compte de ses investisseurs sur la base de mesures quantitatives et d'objectifs mesurables. Le rôle des données extra-financières (ESG, émissions carbone, etc.) est donc central dans notre démarche. Pour que la démarche responsable soit significative et efficace, elle doit être intégrée, structurellement, à la stratégie d'investissement, en cohérence avec notre philosophie d'investissement systématique et fondée sur des règles et des données objectives. Pour renforcer et faciliter la mesurabilité des choix des investissements responsables implémentés par Ossiam dans ses fonds, la société s'est engagée dans plusieurs démarches qui visent à une plus grande transparence et disponibilité de ces données pour les acteurs financiers.

Démarche générale de l'entité

Engagement :

L'investissement responsable peut contribuer à l'amélioration de la stabilité économique et des marchés financiers à long terme, en orientant le capital vers des activités qui ont des impacts sociaux et environnementaux positifs, mais cela doit être accompagné d'une activité d'engagement pour inciter et soutenir la transformation des entreprises dans lesquelles Ossiam investit.

Des détails supplémentaires sur la démarche sont disponibles dans la [politique d'investisseur responsable](#).

Critères E, S, et G

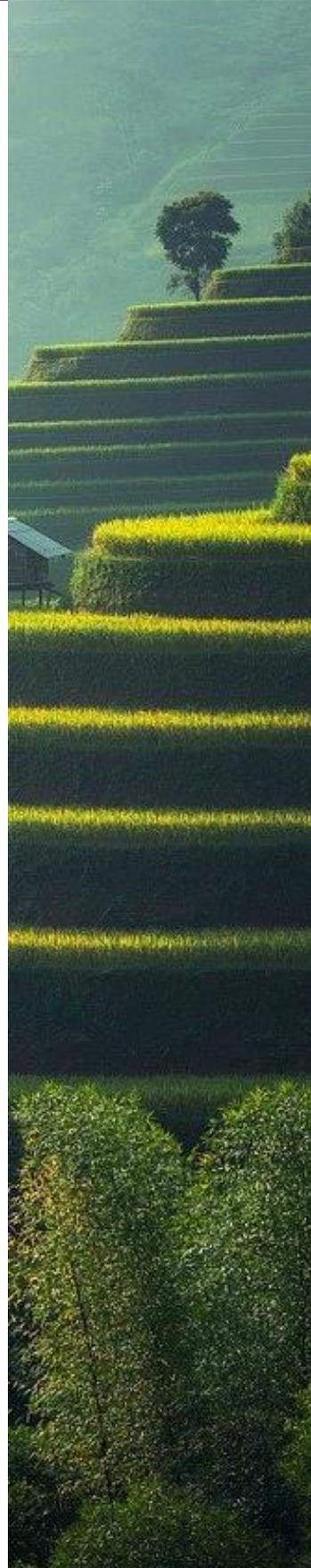
Ossiam prend en compte les critères ESG suivants :

- Ratings ESG
- Controverses
- Secteurs controversés
- Pacte mondial de l'ONU
- Armement controversé
- Emissions de gaz à effet de serre
- Mix énergétiques
- Risque physique
- Alignement à un scénario climatique
- Score de température
- Objectifs Développement Durable de l'ONU
- Impact sur la biodiversité
- Utilisation de l'eau

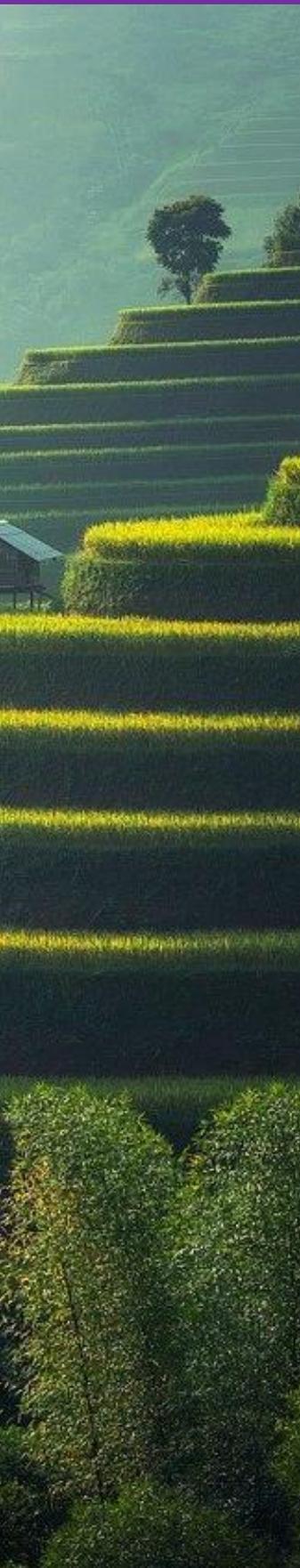
- Indicateurs de gouvernance

Produits financiers concernés

Ossiam propose des produits financiers, en actions et en dette souveraine, qui intègrent des critères ESG pour atteindre des objectifs extra-financiers, appréhender les risques ESG et saisir les opportunités d'investissement. De plus, tous les investissements en actions suivent la politique d'engagement et de vote d'Ossiam qui prend en compte des critères ESG.



Démarche générale de l'entité



Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs affiliés cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux sociaux, et de de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

Ossiam est transparent vis-à-vis des parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG dans ses politiques et stratégies d'investissement.

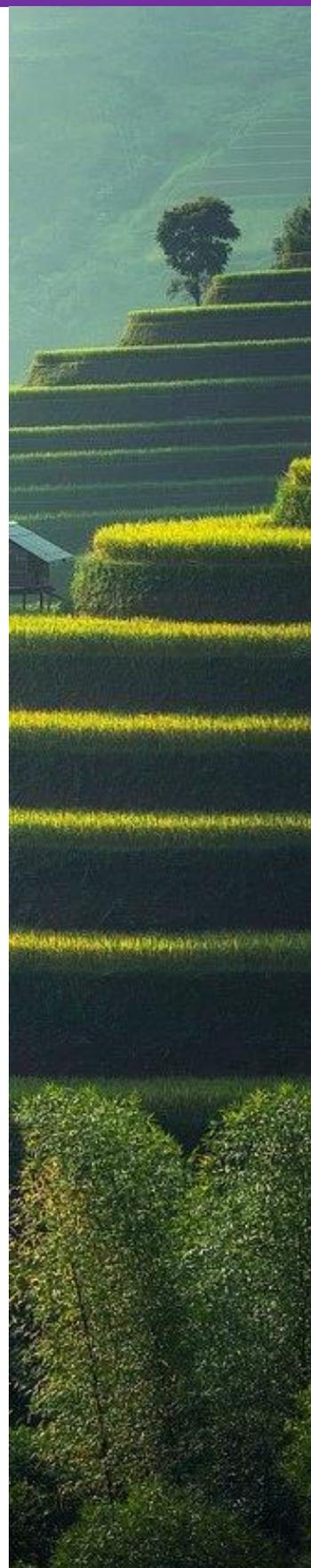
Ossiam met à disposition les informations ESG dans la documentation contractuelle, dans les diverses politiques, et dans la documentation commerciale. Ces documents sont accessibles sur le site web Ossiam (www.ossiam.com). La documentation est mise à jour lors des modifications des critères ESG utilisés par Ossiam.

La documentation commerciale peut être transmise aux parties prenantes à leur demande. Le cas échéant, la documentation est transmise par la voie de communication souhaitée. En sus, la documentation commerciale est susceptible d'être partagée sur les réseaux sociaux de la société.

Démarche générale de l'entité

Liste des produits articles 8 et 9, la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG

Fonds	AUM EUR 31/12/2021	Classification SFDR	Pourcentage encours total
Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF	33 032 400,40 €	9	1%
OSSIAM ESG LOW CARBON SHILLER BARCLAYS CAPE® US SECTOR UCITS ETF	525 386 659,58 €	8	10%
Ossiam US ESG Low Carbon Equity Factors UCITS ETF	105 849 020,97 €	8	2%
OSSIAM US MINIMUM VARIANCE ESG NR	176 635 127,04 €	8	3%
Ossiam World ESG Machine Learning UCITS ETF	85 238 046,83 €	8	2%
Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE® Europe Sector UCITS ETF	37 971 292,14 €	8	1%
OSSIAM EUROPE ESG MACHINE LEARNING	240 716 934,14 €	8	4%
OSSIAM EURO GOVERNMENT BONDS 3-5Y CARBON REDUCTION	453 491 634,92 €	8	8%
OSSIAM JAPAN ESG LOW CARBON MINIMUM VARIANCE	6 633 536,40 €	8	0%
OSSIAM EMERGING MARKETS ESG LOW CARBON	34 128 314,84 €	8	1%
FVG ACTIONS NORTH AMERICA LM B	126 173 134,14 €	8	2%
Encours Totaux	5 419 670 047,32 €		100%



Démarche générale de l'entité

Adhésion de l'entité ou certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.



Ossiam est signataire des PRI, la principale initiative mondiale sur l'investissement responsable, soutenue par les Nations Unies.



Ossiam soutient publiquement le groupe de travail du Conseil de Stabilité Financière sur les divulgations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures - TCFD)



Ossiam est membre du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), un réseau d'investisseurs mondiaux qui cherchent à sensibiliser les entreprises et la société sur les risques et les opportunités ESG dans le cadre de l'élevage intensif et de la protéine animale.



Ossiam est membre du « Business @ Biodiversity » et soutient leur engagement « Finance for Biodiversity pledge ». L'objectif de cet engagement collectif est de faire de la biodiversité une question essentielle pour le secteur financier. Dans le cadre de cette adhésion, Ossiam s'engage à évaluer son impact sur la biodiversité et à rendre compte de l'impact sur la biodiversité lié à ses investissements.



Ossiam est membre du « Carbon Disclosure Project (CDP) », une organisation internationale à but non lucratif, qui aide les entreprises et les villes à rendre public leur impact environnemental, en standardisant la mesure de reporting des risques et impacts. En tant que membre, Ossiam s'engage à soutenir les campagnes "disclosure" et "non-disclosure" du CDP et les démarches auprès des entreprises pour les inciter à adopter des objectifs scientifiques de réduction (Science-Based Targets.)



Ossiam a fait certifier certains produits financiers avec le Label ISR. Ce label atteste que les produits financiers sont gérés dans une démarche visant à appliquer à l'investissement les principes de développement durable.

Moyens internes déployés par l'entité

Descriptions des ressources financières humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus pas l'entité.

Ossiam considère que l'ESG est un sujet transversal qui touche toute l'organisation. Par conséquent, les équipes d'Ossiam jouent plusieurs rôles dans l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement.

Equipe	Rôle
IR & RSE	L'équipe fournit, pilote, et soutient la mise en œuvre de toutes les questions relatives à l'investissement responsable. Elle joue également un rôle important dans la formation des autres équipes.
Recherche et gestion	L'équipe définit et structure les programmes de recherche sur toute thématique ESG et d'investissement responsable. Les programmes sont ensuite transformés en solutions d'investissement et mis en œuvre dans nos fonds.
Développement commercial	L'équipe s'engage proactivement auprès des clients et des distributeurs sur les questions d'investissement responsable, en identifiant avec eux les solutions d'investissement durable les plus adaptées à leurs besoins, objectifs et contraintes, notamment en matière de politique ISR et de politique d'engagement de vote sur mesure.
Middle office, risque et compliance	Chacune dans son rôle, ces équipes s'assurent de la conformité et du bon respect des politiques d'investissement de nos fonds, avec un accent particulier sur les fonds ISR visés par le code de transparence et pour lesquels les contrôles financiers sont complétés par des contrôles spécifiques visant à la bonne application des politiques ISR.
Juridique	L'équipe joue un rôle clé dans l'analyse et l'application de la réglementation sur l'ensemble des sujets ISR liés aux activités de la société.



Moyens internes déployés par l'entité



L'équipe IR & RSE d'Ossiam est composée de 3 employés à temps plein, ce qui représente 7,5% de l'ensemble des employés à temps plein d'Ossiam.

Conformément à la réglementation française sur la mixité au niveau exécutif et décisionnel dans les entités de gestion d'actifs (Loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite « loi Rixain »), Ossiam s'engage, au gré de son évolution et des changements de personnel à améliorer l'équilibre de représentation des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Ressources financières dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Ressources financières

Budget stratégie ESG (€) – 2021	€ 664,494
Encours totaux moyen (€) - 2021	€ 4,839,504,802
Pourcentage de budget stratégie ESG par rapport aux encours	0.014%

Répartition des ressources financières

Catégories	Montant	Pourcentage
Prestataires externes	€ 97,295	6%
Fournisseurs de données	€ 333,474	50%
R&D	€ 238,495	36%
Autres	€ 55,725	8%

Moyens internes déployés par l'entité

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Formations générales du personnel

Le personnel d'Ossiam a eu accès aux formations suivantes :

Formation sur la biodiversité :

Présentation de l'utilisation de l'empreinte sur la biodiversité comme base d'une stratégie climatique durable de l'entreprise.

Gouvernance pour le climat :

Présentation de l'utilisation des pratiques de gouvernance d'entreprise comme base d'une stratégie climatique durable pour les entreprises.

Benchmark aligné sur l'accords de Paris :

Formation sur la dernière génération de Paris-aligned Benchmark de Bloomberg. La session a mis en évidence l'objectif, la méthodologie et l'utilisation des benchmarks alignés sur l'Accord de Paris.

Formations ciblées

Des formations ESG dédiées ont été organisées pour des équipes spécifiques telles que l'équipe de vente, l'équipe de recherche, l'équipe ESG et l'équipe de direction. Les formations étaient ciblées car la plupart des sujets couvraient les innovations liées aux produits d'Ossiam.

Formations individuelles

Ossiam soutient la formation individuelle des employés sur les principaux sujets de durabilité. Par exemple, au cours de l'année dernière, le responsable du marketing a participé au cours de finance durable de l'ONU.



Moyens internes déployés par l'entité



Communication

En 2021, Ossiam a revu son identité de marque, ce qui a conduit à l'adoption de la durabilité comme axe de communication. De plus, Ossiam a réorganisé son site web, son principal canal de communication, afin d'inclure une section SFDR sur la page ESG et a lancé un blog qui sert, parmi d'autres, à partager des articles sur l'ESG.

Développement de fonds ou mandats, ou autres services ESG

Avec l'entrée en vigueur du règlement "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR), Ossiam a classé plus de 40% de ses stratégies comme des produits financiers qui intègrent des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 et article 9).

En 2021, Ossiam a intégré les critères ESG dans la transformation des processus d'investissement de trois stratégies existantes, dans la stratégie d'un nouveau fonds Machine Learning Europe ESG ainsi que dans l'objectif de gestion d'un fonds dédié à un client institutionnel.

Certificats ISR

Ossiam fait certifier des produits financiers ciblés avec des labels ESG. En 2021, le fonds Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF et le fonds Ossiam Europe ESG Machine Learning ETF ont obtenu le label ISR du gouvernement français. La démarche d'Ossiam d'utiliser les certificats ISR reflète notre volonté d'adopter les pratiques actuelles d'investissement responsable.

Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière ESG

Les instances de gouvernance d'Ossiam sont le Directoire, comprenant le Président du directoire et le Directeur Général, et le Conseil de Surveillance composé de trois membres dont le Président.

Les membres du Directoire ont de l'expérience dans les sujets ESG. Ils ont notamment été impliqués dans la formulation, la mise en place et le suivi de la stratégie ESG de la société. Depuis 2016, le Président et Directeur Général œuvrent pour faire de l'investissement responsable une marque de l'identité d'Ossiam.

En 2021, le Président s'est impliqué dans le lancement des stratégies d'investissement ESG, la signature de partenariats avec des ONG aux thématiques ESG, l'intégration des données ESG et la participation à des panels de discussion sur l'investissement responsable. Par ailleurs, le Directeur Général s'est impliqué dans le lancement des stratégies d'investissement ESG et la surveillance de la mise en conformité des exigences réglementaires et de communication en matière d'ESG. Les deux membres ont participé aux formations générales liées à la durabilité au cours de l'année.

Au 31/12/2021, le conseil de surveillance de l'entité n'avait pas d'exigence de connaissances ou compétences en ESG vis-à-vis de ses membres.

Natixis Investment Managers a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son conseil d'administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des filiales de Natixis Investment Managers y compris Ossiam, de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

La stratégie ESG est supervisée par le comité ESG d'Ossiam. Le comité est présidé par le Président d'Ossiam et comprend, entre autres, le Directeur Général et les directeurs d'autres départements.

Politiques de rémunération

La performance de l'équipe de gestion des investissements d'Ossiam est mesurée à l'aide de critères quantitatifs et qualitatifs, qui incluent les risques de durabilité.

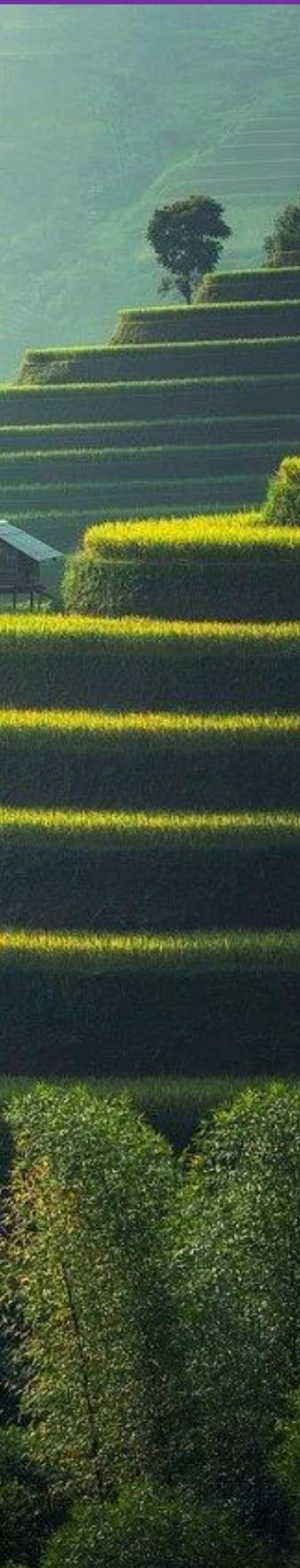
Ainsi, en cas de matérialisation d'un risque majeur de durabilité, c'est-à-dire la survenance d'un événement ou d'une condition environnementale, sociale ou de gouvernance ayant un impact négatif significatif et à long terme sur la valeur des fonds ou des mandats gérés par Ossiam, le montant global de la rémunération variable peut être réduit, potentiellement même à néant.

Critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance

Au 31/12/2021, l'intégration des critères ESG ne faisait pas partie du règlement du conseil de surveillance d'Ossiam.



Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans la gestion des risques



La politique de gestion des risques de durabilité de la SGP prendra en compte les risques physiques, les risques de transitions, et les risques de controverses, dont notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.

Ossiam s'engage à être un gestionnaire d'investissement responsable qui prend en compte et intègre dans son processus de décision d'investissement les risques liés à la durabilité, c'est-à-dire les événements ou conditions environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements.

Ossiam s'engage à être un gestionnaire d'investissement responsable qui prend en compte et intègre dans son processus de décision d'investissement les risques liés à la durabilité, c'est-à-dire les événements ou conditions environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements.

Ossiam prend au sérieux les risques liés au changement climatique. L'Economist Intelligence Unit estime que d'ici à 2050, les dommages cumulés dus au changement climatique pourraient appauvrir le produit intérieur brut (PIB) mondial de 3 %.

Les risques liés au climat sont divisés en risques physiques et en risques de transition :

Les risques physiques font référence à l'impact financier sur les émetteurs et les mandats/fonds gérés par Ossiam (les "Produits") dû à :

- ✓ Un événement météorologique extrême unique, ou des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, et
- ✓ des modifications progressives du climat, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement, comprenant la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation.

Les risques physiques peuvent avoir des conséquences directes, telles que des dommages matériels ou une baisse de productivité, ou des conséquences indirectes en entraînant des événements ultérieurs, tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans la gestion des risques

Les risques de transition font référence à un impact négatif sur la valeur des produits qui peut résulter, directement ou indirectement, du processus d'ajustement vers une économie à plus faibles émissions de carbone et plus durable sur le plan environnemental. Ce processus pourrait être déclenché, par exemple, par l'adoption relativement abrupte de politiques climatiques et environnementales, par des progrès technologiques ou par des changements dans le sentiment et les préférences du marché, ce qui pourrait mettre en danger les entités qui n'ont pas réussi à s'adapter.

Il convient de noter que les risques physiques peuvent avoir un impact sur les risques de transition dans la mesure où, par exemple, une forte augmentation des premiers peut nécessiter une transition plus rapide de l'économie.

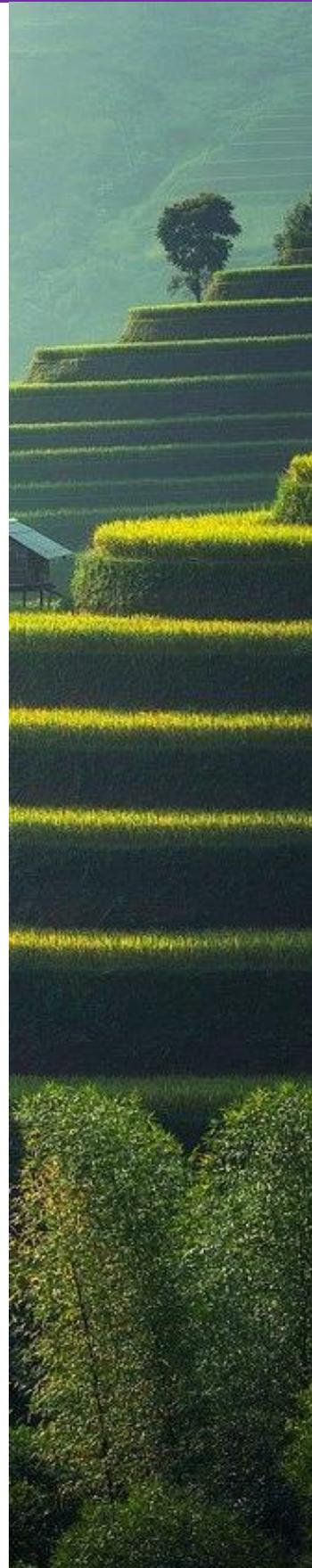
Cependant, la durabilité ne doit pas se limiter aux questions climatiques ; d'autres risques environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent également se traduire par des risques financiers importants pour les entreprises bénéficiaires d'investissements. Par exemple, les événements sociaux ou de gouvernance peuvent se matérialiser par un risque de réputation, par exemple une perte de confiance soudaine à la suite d'une plainte déposée avec succès contre une société objet d'un investissement. Ces risques peuvent à leur tour avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des produits et sont donc également pris en compte dans notre processus de décision d'investissement.

En d'autres termes, et conformément au règlement SFDR, pour Ossiam, les risques liés à la durabilité sont des événements ou des conditions environnementales, sociales ou de gouvernance qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des produits.

Ces risques, lorsqu'ils sont pertinents et significatifs (ou susceptibles de l'être), sont intégrés dans le processus décisionnel d'Ossiam en matière d'investissement pour les produits qui promeuvent les caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif l'investissement durable. Ces risques sont également pris en compte dans l'engagement mené sur les produits d'actions, y compris ceux qui ne promeuvent pas les caractéristiques ESG ou n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

Les facteurs de durabilité qui sont évalués en relation avec les risques de durabilité peuvent inclure :

Environment	Social	Gouvernance
Emissions	Accès aux services de base	Directoire, qualité de gestion et intégrité
GES (Gaz à effet de serre)	Relations avec les communautés	Structure du conseil
Usage des sols et biodiversité	Confidentialité et sécurité des données	Actionnariat et droits des actionnaires
Usage des ressources	Capital humain	Rémunération
	Droits humains	Reporting financier
	Gouvernance des produits	Gestion des parties prenantes
		Ethique des affaires



Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans la gestion des risques

- Intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement

Afin d'intégrer les risques liés à la durabilité dans son processus de décision en matière d'investissement, Ossiam prend les mesures suivantes :

- ✓ Utilisation des données ESG de fournisseurs tiers

Ossiam exige que tous les titres de l'univers d'investissement éligible d'un produit ESG (tous les titres dans lesquels il pourrait potentiellement investir) possèdent des données ESG ou une notation ESG afin que l'algorithme puisse appliquer les règles ESG nécessaires à la sélection des titres. Cela implique que des milliers de titres dans tous les secteurs et dans la plupart des pays doivent être notés.

Par conséquent, Ossiam dépend de fournisseurs externes de données ESG. Nous avons sélectionné des fournisseurs de données ESG qui sont bien considérés dans le secteur, mènent des analyses de haute qualité et fournissent des résultats détaillés qui peuvent être intégrés de manière quantitative.

Ossiam est toutefois conscient des biais et des lacunes des notations ESG et modère ce risque en soumettant ses fournisseurs à un processus de sélection approfondi et robuste et à un contrôle régulier.

- ✓ Exclusions

Notre liste d'exclusions ESG peut comprendre, sans s'y limiter, les éléments suivants

Armement controversé	Huile de palme	Evasion fiscale
Tabac	Contravention au Pacte mondial de l'ONU	Blanchiment
Charbon thermique	Société impliquée dans une controverse grave	Terrorisme
Energie dérivée du charbon	Embargo	

Ces exclusions, ainsi que les seuils de revenus considérés et la présence de produits controversés dans la chaîne d'approvisionnement, dépendent de l'objectif ESG du fonds et sont validées par le comité ESG pour chaque produit.

Ossiam s'engage à réaliser un minimum d'exclusions dans les produits ESG.

:

Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans la gestion des risques

Actions et titres à revenu fixe d'entreprises

Fabrication dédiée d'armement à sous-munitions, d'armes biologiques ou chimiques	Sociétés contrevenant à un des Dix Principes du Pacte mondial de l'ONU
Produits contenant du tabac*	Sociétés impliquées dans une controverse grave
Sociétés qui exploitent ou génèrent de l'énergie en utilisant le charbon*	

*A noter que le premier fonds ESG d'Ossiam (Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF) suit un indice qui n'intègre pas ces exclusions. Nous travaillons activement à leur application dans la stratégie de gestion.

Revenu fixe souverain

Pays identifiés par le GAFI comme n'ayant pas adopté des mesures adéquates en termes de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent	Pays soumis à un embargo des USA ou de l'UE
	Pays enregistrés dans la liste de l'UE des juridictions non-coopératives en matière fiscale

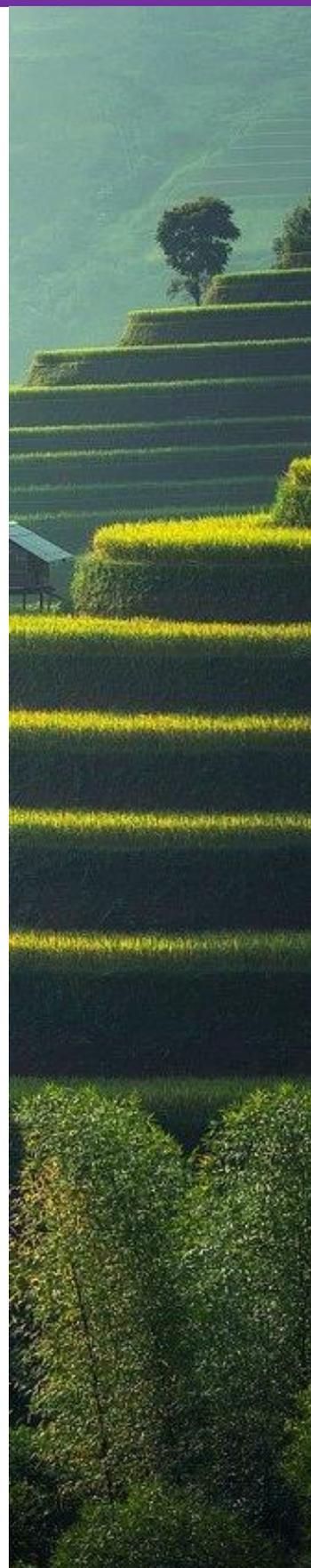
Pour les mandats, nous encourageons les clients à prendre en compte notre liste d'exclusions.

✓ Vote actionnarial

Ossiam effectue des votes par procuration sur tous les titres de ses fonds d'actions, dans le monde entier, via la plateforme de vote de son partenaire. Bien que les votes soient automatisés, ils suivent une directive de vote qui intègre les meilleures pratiques en termes de gouvernance, et qui tient compte de la politique et des actions des entreprises en matière environnementale et sociale. La mise en œuvre du vote est effectuée par un partenaire spécialisé dans le vote par procuration.

Ossiam est une filiale de Natixis Investment Managers, mais elle exerce ses activités d'investissement et de gestion en toute indépendance. En tant que gestionnaire d'actifs indépendant, Ossiam est donc libre de tout conflit d'intérêt qui pourrait émaner d'une entité du groupe offrant d'autres services financiers aux sociétés sur lesquelles Ossiam émet un vote.

Ossiam publie toutes ses décisions de vote. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique de vote d'Ossiam et aux rapports disponibles sur www.ossiam.com.



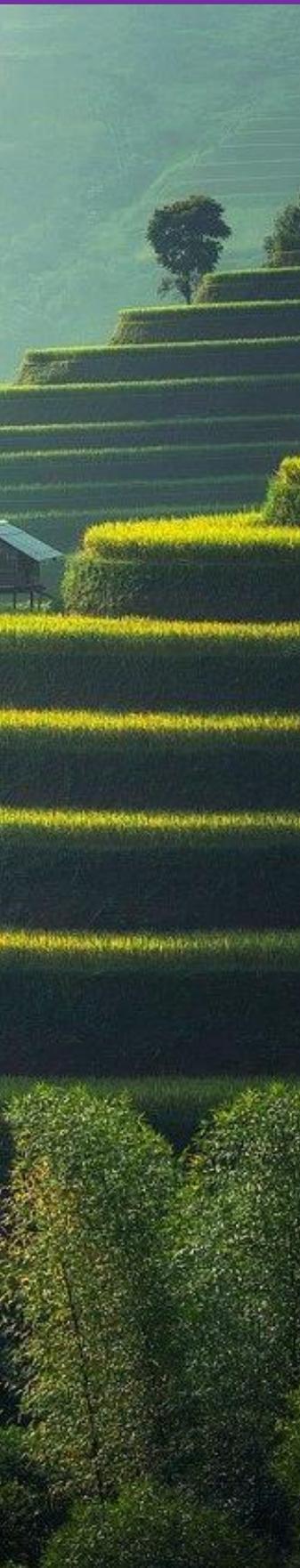
Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans la gestion des risques

✓ Engagement

L'engagement fait partie de l'approche d'Ossiam en matière de risques de durabilité. Les informations sur l'engagement et l'escalade sont disponibles dans la section traitant de la transparence des impacts négatifs sur la durabilité.

Transparence des impacts négatifs sur la durabilité en relation avec les fonds ou les mandats qui promeuvent les caractéristiques ESG ou dont l'objectif est l'investissement durable (les "produits ESG").

Ossiam considère les principaux impacts négatifs (" PAI "), qu'ils soient matériels ou susceptibles de l'être, de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ; en d'autres termes, les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ceux-ci sont pris en compte dans tous les produits ESG, c'est-à-dire les fonds ou mandats qui prennent en compte les caractéristiques ESG ou dont l'objectif est l'investissement durable. Ossiam gère également d'autres fonds ou mandats qui, en raison de leur nature, ne sont pas propices à la prise en compte des caractéristiques ESG. Il s'agit, par exemple, de fonds qui investissent strictement dans des obligations d'État américaines ou les matières premières. Ossiam offre également des produits qui suivent des indices qui ne sont pas ESG ; comme il s'agit de stratégies de réplique (trackers), la nature même du produit empêche Ossiam de prendre en compte les PAI dans la construction du portefeuille.



Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans la gestion des risques

Actions et titres à revenu fixe d'entreprises

Manufacturer of tailor-made parts of cluster munition, biological and chemical weapons	Companies in breach of at least one of the UN Global Compact principles
Manufacturer of tobacco products*	Companies with a highly significant controversy
Companies that extract or generate electricity from coal*	

* Notez qu'il existe une exception à ces exclusions : Le premier fonds ESG d'Ossiam (Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF) qui suit un indice. Nous travaillons activement à l'inclusion de ces exclusions dans ce fonds.

Revenu fixe souverain

Countries identified by the Financial Action Task Force as having strategic anti-money laundering or combating the financing of terrorism (AML/CFT) deficiencies	Countries subject to US or EU embargo Countries included in the EU list of noncooperative jurisdictions for tax purposes
--	---

Pour les mandats, nous encouragerons les clients à prendre en compte notre liste d'exclusion.

✓ Vote actionnarial

Ossiam effectue des votes par procuration sur tous les titres de ses fonds d'actions, dans le monde entier, via la plateforme de vote de son partenaire. Bien que les votes soient automatisés, ils suivent une directive de vote qui intègre les meilleures pratiques en termes de gouvernance, et qui tient compte de la politique et des actions des entreprises en matière environnementale et sociale. La mise en œuvre du vote est effectuée par un partenaire spécialisé dans le vote par procuration.

Ossiam est une filiale de Natixis Investment Managers, mais elle exerce ses activités d'investissement et de gestion en toute indépendance. En tant que gestionnaire d'actifs indépendant, Ossiam est donc libre de tout conflit d'intérêt qui pourrait émaner d'une entité du groupe offrant d'autres services financiers aux sociétés sur lesquelles Ossiam émet un vote.

Ossiam publie toutes ses décisions de vote. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique de vote d'Ossiam et aux rapports disponibles sur www.ossiam.com.



Périmètres des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement d'Ossiam vise à couvrir la plupart des actifs gérés. Ossiam se concentre sur les engagements dans la classe d'actifs actions, qui représentent plus de 80% des actifs sous gestion. Pour toutes les stratégies d'investissement en actions, Ossiam s'engage via une plateforme d'engagement collectif grâce à un partenaire spécialisé qui examine les violations des normes internationales. Ossiam participe également à des engagements collectifs sur des thèmes de durabilité pris en compte par ses stratégies. Ces engagements sont prépondérants pour les titres qui composent les stratégies d'investissement des produits classés article 9 selon le règlement SFDR.

Politique de vote

Les directives de vote d'Ossiam sont conçues pour nous assurer que nous remplissons nos obligations en matière de vote par procuration. Cela comprend l'obligation de voter d'une manière conforme à une gouvernance d'entreprise saine et à une citoyenneté d'entreprise responsable. Ces directives de vote couvrent un large éventail de questions, notamment l'élection des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la gestion des risques, la ratification des auditeurs et les droits des actionnaires minoritaires. En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenu par les Nations Unies, nous pensons que les entreprises qui gèrent leur activité de manière responsable et appliquent des normes strictes de gouvernance d'entreprise offrent de meilleurs rendements à long terme aux actionnaires. Par conséquent, en plus des questions de gouvernance, ces lignes directrices de vote concernent aussi des questions de citoyenneté d'entreprise, qui peuvent avoir un impact direct sur la performance financière, et les intérêts d'autres parties prenantes, y compris le risque climatique, la diversité et la sécurité de l'emploi.

La politique de vote reprend les recommandations des principes mondiaux de gouvernance d'entreprise de l'International Corporate Governance Network (ICGN). Elle reflète l'engagement d'Ossiam envers les PRI et d'autres directives de meilleures pratiques nationales et internationales. Nous appliquons les meilleures pratiques françaises lorsqu'elles sont appropriées, mais nous le faisons de manière réfléchie, en respectant les différentes cultures et approches des pays dans lesquels nous votons.

Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Comme indiqué dans notre politique d'investissement responsable, Ossiam effectue des votes par procuration dans le monde entier, là où c'est possible, pour tous les titres de nos fonds d'actions. La politique de vote est une combinaison personnalisée des recommandations les plus ambitieuses de notre fournisseur de vote par procuration, ce qui nous permet d'intégrer les meilleures pratiques de gouvernance, et d'évaluer la politique et les actions des entreprises sur les facteurs de durabilité, notamment le climat.

La publication par Ossiam de sa politique et de ses résultats de vote contribue à notre volonté de transparence.

Bilan de la stratégie d'engagement

Catégorie	Q1 2021	Q2 2021	Q3 2021	Q4 2021
Engagements	101	78	1700	1686
Proportion des sociétés engagées qui font part de notre portefeuille	4.05%	3.80%	34.09%	32.21%

En 2021, Ossiam a conduit ses activités d'engagement en partenariat avec des organismes spécialisées en thématiques ESG.

Controverses

Ossiam a agi via la plateforme d'engagement collaboratif ISS sur la thématique des controverses. Ces engagements ont pour objectif de s'assurer que les sociétés impliquées dans des incidents ESG ont mis en place un processus d'actions correctives et préventives. Les engagements sont conclus une fois que l'entreprise a établi des mesures d'amélioration ou si les autorités compétentes dégagent la société de sa responsabilité dans l'incident.



Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs



Catégorie	Engagements	Engagemenets conclus
Environnement	21	6
Droits du travail	38	13
Droits de l'homme	26	19
Corruption	15	8
Thèmes diverses	33	14

FAIRR

De mars à octobre, Ossiam a soutenu et participé à trois initiatives d'engagement proposées par l'ONG FAIRR dans l'industrie agroalimentaire.

Sustainable Proteins (protéine durable) :

- Cette initiative encourage les entreprises alimentaires au niveau mondial à passer d'un portefeuille de produits dépendant des protéines d'origine animale à un portefeuille de protéines durable et diversifié. La diversification des protéines réduit l'exposition au risque climatique porté par la chaîne d'approvisionnement en protéines animales, qui consomme beaucoup de ressources.

Catégorie	Engagements	Engagemenets conclus
Environnement	25	25

Sustainable Aquaculture (pisciculture durable):

Cette initiative encourage les plus grands producteurs de saumon à diversifier leurs sources d'approvisionnement alimentaire afin de mieux gérer le risque ESG lié à l'utilisation de farine et d'huile de poisson (FMFO) provenant de poissons fourragers sauvages et de soja. On estime que l'utilisation de poissons fourragers sauvages a atteint sa limite naturelle et le remplacement de l'alimentation par du soja expose les producteurs à un risque de déforestation et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Catégorie	Engagements	Engagements conclus
Environnement	8	8

Working Conditions in Global Meat Supply Chain (conditions de travail dans la chaîne globale de production de la viande):

Cette initiative encourage les plus grands producteurs mondiaux de protéine animale à mettre en œuvre des changements à long terme dans la gestion du travail. Nous reconnaissons l'impact de la crise du COVID-19 sur les travailleurs de la chaîne de production ; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les risques pour la réputation, les amendes, les enquêtes des autorités et les poursuites judiciaires des employés ont mis au jour l'importance des conditions de travail dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la viande, et ce au niveau mondial.

Catégorie	Engagements	Engagements conclus
Social	7	7

Ossiam poursuivra sa participation aux trois initiatives en 2022.

CDP

L'initiative d'engagement conduite par CDP et initiée en septembre 2021 encourage les entreprises à fixer un objectif scientifique (Science-Based Target) en termes d'émissions. L'adoption de SBT établit une feuille de route permettant à l'entreprise d'aligner ses émissions sur une augmentation globale de la température limitée à 1,5°C. Cette campagne d'engagement cible 1616 entreprises soit environ 35 % de l'indice MSCI ACWI.

Catégorie	Engagements	Engagements conclus
Environnement	1610	79

Ossiam est transparent sur la mise en œuvre de sa stratégie d'engagement via les « Stewardship reports » qui sont disponibles sur le site web Ossiam (<https://www.ossiam.com/FR/esg>).



Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Bilan de la politique de vote

Ossiam exerce les droits de vote liés à ses investissements depuis 2016. En 2020, nous avons effectué une mise à jour de notre politique de vote pour prendre en compte les meilleures pratiques de gouvernance, ainsi que la politique et les actions des entreprises sur les facteurs de durabilité, notamment le climat. En 2021, la politique a couvert tous les titres dans nos fonds actions.

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Nombre des réunions votables	819	
Nombre des réunions votées	784	96%
Nombre de réunions avec au moins 1 vote Contre ou Abstention	286	35%



Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Instruction de vote	Abstention	Contre	Pas de vote	Pour	Un an*	Retenu**	Blanc
Propositions de la direction							
Contre une offre d'achat		6	1	120			3
Variation de capital		6	47	663			32
Administrateurs	2	241	287	6280		83	72
Divers				22			
Rémunération ex-salaires	1	158	55	864	16		25
Autres			7	14			
Actions de préférence / créances				3			1
Réorganisations et fusions		10	1	78			5
Routine/Business	1	44	181	1402			44
Propositions d'actionnaires							
Rémunération	1		19				
Bonne gouvernance		4	28				
Administrateurs	16	1	109			3	
Considérations économiques			2				
Santé, sécurité, environnement	11	2	36				
Autres	2	4	68				
Routine/Business	11	5	31				
Droits du travail et humains			5				
Proposition à objet social	5	1	8				
Total	4	533	596	9752	16	86	182

* Un An : périodicité souhaitée pour un vote sur la politique de rémunération

** Retenu : vote contre l'élection d'un membre du conseil d'administration aux USA

Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs



Pour trouver plus d'informations relatives à la politique de vote et son application, consulter notre site web Ossiam (<https://www.ossiam.com/FR/esg>)

Désengagement sectoriel

Les décisions en matière de stratégie d'investissement suivent la politique d'investissement de chaque produit financier. Chaque produit a son objectif d'investissement, décrit dans sa documentation précontractuelle, qui est atteint grâce à la mise en place de filtres et normes systématiques alignés sur des seuils financiers et/ou extra-financiers. En conséquence, le désengagement sectoriel est lié à la stratégie d'investissement de chaque produit financier et Ossiam n'a pas une politique globale au niveau organisationnel.

En revanche, Ossiam utilise des éléments communs de désengagement sectoriel pour ses fonds d'actions classés comme articles 8 et 9 au regard du règlement SFDR. Les secteurs exclus sont l'armement controversé et le charbon.

Référence aux standards internationaux dont notamment



Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Ossiam a une stratégie d'alignement aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris relatifs à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie intègre la philosophie de la société et son expertise quantitative dans le développement des stratégies d'investissement.

Ossiam intégrera l'alignement à l'Accord de Paris dans l'objectif d'investissement ou le processus d'investissement des produits. Cela signifie que en considérant les investissements qui composent le produit dans leur ensemble, le portefeuille sera contraint pour que ses émissions de gaz à effet de serre soient compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à moins de 2 degrés.

Le périmètre de cette stratégie s'étend aux produits financiers qui incluent un objectif de température dans leur documentation contractuelle.

En 2022, Ossiam a pour objectif de lancer de nouvelles stratégies qui incluent un alignement aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris. Ossiam transformera également des stratégies existantes pour qu'elles puissent intégrer cet alignement.

Objectif quantitatif

La stratégie d'alignement établit un objectif quantitatif d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes à horizon 2030.

Cet objectif prévoit que, en 2030, 100% des encours gérés par les fonds qui intègrent l'alignement dans leur objectif et processus d'investissement prévoient une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre compatible avec une augmentation globale de la température limitée à 2°C à l'horizon 2050.

Données estimées

L'augmentation de la température globale sur un scénario avec un horizon à 2050 est une estimation. En conséquence, les données sont estimées pour le total des encours gérés par l'entité.

Référence aux standards internationaux dont notamment

Méthodologies externes et bases de données

L'estimation de température utilise une méthodologie externe fournie par ISS ESG (<https://www.issgovernance.com/esg/methodology-information/>). Les données sur lesquelles s'appuie l'analyse de température ne sont pas accessibles librement.

Le risque de double comptage est réel et consiste à attribuer aux différentes entités la même unité de gaz à effet de serre dans la méthodologie de comptage. Il faut admettre que le risque de double comptage est difficile à traiter, car cela supposerait connaître toutes les relations économiques entre les acteurs financiers. Les estimations des empreintes carbone sont affectées par le double comptage, surtout si la méthodologie considère la somme des trois scopes. Par exemple, les émissions Scope 2 d'une entreprise sont souvent le Scope 1 de son fournisseur d'énergie. Pour éviter les risques de double comptage, les utilisateurs des données adoptent une approche qui consiste à diviser les empreintes carbone par N, où N > 0 est le nombre de macro-secteurs qui sont modélisés.

Ossiam a décidé de ne pas faire cet ajustement pour les raisons suivantes :

- Diviser les estimations par le même N > 0 ne change rien à l'écart qui existe entre l'empreinte carbone des investissements par rapport à un indice de référence.
- Modéliser l'ajustement impliquerait une manipulation des données qui doit être vérifiée par une tierce partie, ce qui rendrait les résultats complexes et non-publics.
- Ajuster à la baisse l'empreinte carbone risquerait de donner l'impression d'un résultat environnemental biaisé.

Toutefois, Ossiam a décidé d'adopter les mesures considérées comme consensuelles par les parties prenantes des marchés financiers. Cela implique notamment de s'aligner sur les méthodologies de calcul de l'empreinte carbone proposées par le règlement SFDR, qui ne prend pas en compte des ajustements afin d'éviter le risque de double comptage.

Quantification des résultats

Au 31/12/2021, aucun fonds géré par Ossiam suit un alignement aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris.



Référence aux standards internationaux dont notamment



Fonds indiciels « transition climatique » et « Accord de Paris »

Au 31/12/2021 Ossiam n'utilise aucun indice de référence « transition climatique » ou « Accord de Paris »

Les impacts de la stratégie d'alignement sur les accords de Paris dans la stratégies investissement.

L'évaluation des stratégies d'alignement sur l'Accord de Paris impacte la stratégie d'investissement d'Ossiam. L'adaptation implique de développer des produits financiers qui sont systématiquement alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Complémentarité entre la stratégie ESG et stratégie d'alignement à l'accord de Paris

La stratégie d'alignement complète l'offre des stratégies ESG offertes par Ossiam par l'inclusion de mesures d'alignement dans des fonds de sa gamme. La stratégie ESG cherche à inclure des enjeux extra-financiers dans le processus de la prise de décision d'investissement des actifs des fonds gérés. Les mesures d'alignement à l'Accord de Paris seront incluses progressivement dans les méthodologies utilisées dans la mise en œuvre de la stratégie ESG.

Périmètre

Au 31/12/2021, Ossiam n'a pas de produits financiers dans lesquels une stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris est implémentée.

Politiques de sortie progressive de charbon et des hydrocarbures non conventionnels

L'alignement sur l'Accord de Paris pourra impacter les seuils d'exclusions et objectifs intégrés dans l'ensemble des stratégies d'investissement ESG. Les seuils et mesures d'amélioration seront alignés sur les niveaux définis par les standards internationaux. En sus, la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels dépendra des calendriers prévus par les standards internationaux.

De plus, la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures peut être intégrée aux stratégies d'investissement qui n'ont pas un objectif d'alignement à l'Accord de Paris.

Référence aux standards internationaux dont notamment

La part des encours couverte par ces politiques d'exclusion

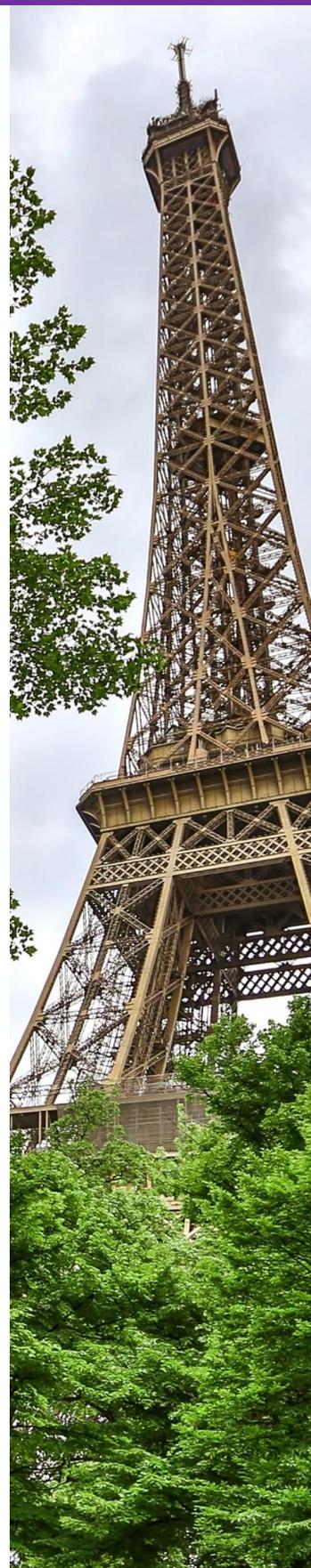
Au 31/12/2021, Ossiam applique l'exclusion du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels dans ses fonds d'actifs qui sont classifiés comme article 8 et 9 selon le règlement SFDR. La part concernée par ces exclusions équivaut à 22% des encours géré par Ossiam. À cette date, aucun fonds ne suit une stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus.

Au sein d'Ossiam, le comité ESG et le comité Produit supervisent l'implémentation de la stratégie ESG, qui inclut la stratégie d'alignement éventuelle aux objectifs de l'Accord de Paris, au niveau de la société et de ses produits financiers. Les comités ont lieu chaque trimestre au moins.

La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Les produits financiers sont examinés régulièrement pour assurer une conformité avec leur objectif d'investissement, ce qui inclut l'alignement éventuel aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris. Les mises à jour des produits, méthodologies et données doivent être approuvées par les comités pertinents.



Référence aux standards internationaux dont notamment

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

En 2020, Ossiam a lancé une stratégie d'investissement qui a pour objectif de réduire l'impact sur la biodiversité d'un portefeuille investi dans le secteur agroalimentaire.

Ossiam pourra intégrer plus avant l'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité dans l'objectif d'investissement ou le processus d'investissement de certains produits. Cela signifie que en considérant les investissements qui composent le produit dans leur ensemble, le portefeuille sera contraint pour que son impact sur la biodiversité soit compatible avec une limitation de la perte de biodiversité.

Objectif quantitatif

Conformément à la réglementation, en 2030, 100% des encours gérés dans des fonds qui intègrent l'alignement dans leur objectif et processus d'investissement, seront systématiquement alignés aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Note* : Ossiam, en tant que pionnier dans l'inclusion de la biodiversité dans le processus d'investissement, constate que, au 31/12/2021, il n'y a pas d'objectif reconnu au niveau international en termes de préservation de la biodiversité. En conséquence, nous adapterons notre objectif de biodiversité et les mesures pour l'atteindre en fonction de l'évolution des pratiques.

Respect des objectifs de la convention sur diversité biologique

Ossiam prend en compte les objectifs de la convention sur la diversité biologique par l'application de stratégies d'exclusion prenant en compte les controverses liées aux normes internationales. Nous considérons la convention sur la diversité biologique comme le document-clé pour dont découlent les stratégies nationales liées à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.



Référence aux standards internationaux dont notamment

Réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité, définies par IPBES.

L'indicateur qu'Ossiam utilise pour mesurer l'impact sur la biodiversité dans ses stratégies d'investissement où elle est prise en compte se réfère au cadre défini par l'Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). Nous chercherons à intégrer les dernières informations pertinentes publiées par l'IPBES dans les méthodologies de calcul de l'impact sur la biodiversité.

Indicateur d'empreinte biodiversité

Ossiam utilise l'indicateur Mean Species Abundance (MSA) pour calculer l'impact sur la biodiversité. Cet indicateur permet d'évaluer l'impact physique de nos investissements et il est intégré comme l'indicateur de référence dans le processus d'investissement du fonds concerné.

En revanche, Ossiam observe que le règlement SFDR et la taxonomie européenne offrent des indicateurs quantitatifs pour mesurer l'impact sur la biodiversité. Au 31/12/2021, ces indicateurs sont présentés dans les rapports extra-financiers. En plus, ces indicateurs feront l'objet d'une revue et des actions pourront être menées.

Respect des objectifs de long terme lié à la biodiversité

Au 31/12/2022, Ossiam a intégré le MSA dans son produit financier Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF, représentant 1% des encours totaux de la société. La stratégie a pour objectif l'optimisation du MSA, avec une contrainte qui limite l'impact et correspond aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Données estimées

L'indicateur MSA est un indicateur estimé en intégrant plusieurs variables. Par conséquence, 100% des données sont estimés.

Méthodologies externes et bases de données

Le MSA utilise une méthodologie input-output pour arriver à une valeur de MSA pour chaque société. La méthodologie utilise les activités des entreprises (input) pour estimer les pressions et ses impacts sur la biodiversité (output). La [méthodologie](#) et les bases de données sont la propriété du fournisseur Iceberg Datalab. Les données MSA ne sont pas accessibles librement.



Contact

Ossiam

36 rue Brunel, 75017 Paris, France

75017 Paris - France

Tel : 00 33 1 84 79 42 70

www.ossiam.com

Informations Légales

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.

